

**PROCES VERBAL
COMMUNE NOUVELLE D'AVERNES
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2019**

L'an 2019, le 03 du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle d'Avernes, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Daniel BAILLEUX, Maire.

Présents : Véronique ANTOLOTTI, Daniel BAILLEUX, Patrick DAMOUR, Gérard DEMARET, Daniel FATH, Nicolas GOUZI, Véronique LEGEAY, Christian LE HETET, David LESNE, Chrystelle NOBLIA, Michel NOURY, Sandrine POULAIN-DUVAL, Patrick VACHER et Isabelle VISBECQ.

Absents excusés : Patricia FURLAN donne pouvoir à Daniel BAILLEUX, Christian MARCHAND-TARDIF donne pouvoir à Christian LE HETET, Bruno RICCI donne pouvoir à Michel NOURY.

Absents : Marie-Thérèse GLÜCK-DEPREZ, Frédéric MAIRE, Florence PERRENOT.

Patrick DAMOUR a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 27 août 2019

Date d’Affichage : 27 août

Nombre de conseillers en exercice : 20
Votants : 17

Présents : 14 Représentés : 03

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le versement d'un à une association féline.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (1 abstention) le nouvel ordre du jour présenté par Monsieur le Maire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 02 JUILLET 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 juillet 2019 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés. (1 Abstention)

Délibération N° 2019 – 43

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION – DSIL 2019 CONTRAT DE RURALITE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 dans le cadre du contrat de ruralité, il est possible d'obtenir une subvention pour le financement de l'aménagement du bar et de la cuisine du futur bar/restaurant.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Aménagement du bar	35.200,00 €	Contrat de ruralité	35.000€
Aménagement de la cuisine	39.800,00 €	Commune	45.000 €
Marge pour imprévus	5.000,00 €		
Coût de l'opération	80.000,00 €	TOTAL recettes	80.000,00 €

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le plan de financement,

DECIDE de solliciter une aide dans le cadre du contrat de ruralité DSIL 2019,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Délibération N° 2019 – 44

Objet : MOUVEMENTS DE PERSONNEL – MISE A JOUR DES CONTRATS

- Le contrat de l'agent technique en charge de l'entretien de la commune arrivant à son terme le 31 octobre 2019, Monsieur le Maire propose de créer un contrat à durée déterminée à temps complet d'un an à compter du 1^{er} novembre 2019 pour l'entretien de la commune.
- Considérant que pour la continuité du service il s'avère indispensable d'assurer le remplacement de Madame GODET Nathalie, adjoint technique en congé de maladie, Monsieur le Maire propose de créer un contrat à durée déterminée de 22H par semaine du 02 septembre 2019 au 03 juillet 2020 pour assurer le service de surveillance en garderie et l'entretien des bâtiments communaux.

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE

- la création d'un contrat à durée déterminée à temps complet d'un an à compter du 1^{er} novembre 2019 pour l'entretien de la commune
- la création d'un contrat à durée déterminée de 22H par semaine du 02 septembre 2019 au 03 juillet 2020 pour assurer le service de surveillance en garderie et l'entretien des bâtiments communaux.

Délibération N° 2019 – 45

Objet : AVIS pour la mise en place d'un dispositif récompensant les bacheliers qui ont obtenu une mention "Très Bien"
--

Monsieur le Maire informe qu'un bachelier avernois a sollicité la commune pour l'octroi d'une récompense suite à l'obtention de son baccalauréat avec une mention « Très Bien ».

Monsieur le Maire demande l'avis au conseil municipal d'un dispositif récompensant les bacheliers ayant obtenu une mention « Très Bien » à l'épreuve du baccalauréat et résidant sur Avernoes.

Après discussion et délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

NE SOUHAITE PAS mettre en place un tel dispositif.

Délibération N° 2019 – 46**Objet : DON VERSE A L'ASSOCIATION FELINE DE CERGY-PONTOISE**

L'AFELP, Association Féline de Cergy-Pontoise a été créée en octobre 2009. Association reconnue d'intérêt général en 2011, elle a pour objet la protection des chats errants, en stérilisant les adultes, en les identifiant au nom de l'association et en les réintroduisant sur le site de leur capture. Elle propose à l'adoption les plus sociables d'entre eux.

Après délibération,

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés, (13 voix POUR, 2 voix CONTRE, 2 Abstentions)

DECIDE de faire un don de 400 euros à l'AFELP, Association Féline de Cergy-Pontoise.

Fin de séance : 21h30.

Questions du public :

- Où en est le nettoyage du lavoir ?

Réponse : Les piliers qui supportent le toit du lavoir doivent être en priorité consolidés pour ne pas risquer l'effondrement. Les autres travaux d'entretien seront réalisés après.

- Qui doit entretenir les berges de l'aubette ?

Réponse : les berges doivent être entretenues par chaque riverain jusqu'au milieu du ru.

- Où en est le dossier des inondations ?

Réponse : fin septembre, début octobre prochain, tous les avaloirs d'eaux pluviales de l'intérieur du village seront nettoyés. De plus, le SIBVAM, Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Aubette de Meulan, est en cours de réalisation du traitement des eaux de ruissellement.

- L'entretien du terrain rue de Chantereine : suite à l'abattage des peupliers il est remarqué que de nombreux rejets poussent. Réponse : la commune se charge de cet entretien.

- Rue Valette : les enrobés de la rue Valette qui devaient être effectués fin août ont été reportés car le passage de caméras d'inspection dans les raccordements du tout à l'égout a révélé qu'il est indispensable de refaire tout le réseau des eaux usées. La réfection du bitume ne pourra être réalisée qu'après.

Le secrétaire de séance,
Patrick DAMOUR

Le Maire,
Daniel BAILLEUX